



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 56 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance : mondialisation et interdépendance

Les institutions, les objectifs de développement et l'intégration dans l'économie mondiale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 59/240 du 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a reconnu l'importance des politiques nationales, d'un environnement international favorable et de la cohérence des politiques pour l'intégration bénéfique des différents pays, en particulier les pays en développement, dans une économie mondiale dont les parties sont interdépendantes. Elle a souligné le rôle essentiel que jouaient à cet égard les institutions et la cohérence institutionnelle. Le présent rapport porte sur la dimension institutionnelle des problèmes de l'intégration dans l'économie mondiale. Pour mener à bien cette intégration, il faut atteindre une croissance économique maximale tout en promouvant les objectifs sociaux et la protection de l'environnement. Toutes ces questions liées entre elles de manière complexe nécessitent une forte médiation institutionnelle.

La nécessité de développer et d'adapter les institutions est un problème qui se pose de longue date. Une conception restrictive des réformes institutionnelles peut s'avérer inadéquate, en particulier si elle se concentre uniquement sur le rôle des marchés et la protection des droits patrimoniaux privés, sans veiller comme il se doit au développement général et optimal de l'ensemble de la société. Si le rôle des marchés est essentiel, il doit cependant être envisagé dans le cadre d'objectifs plus larges de justice sociale et de durabilité écologique.

Le principal problème qui se pose aux pays en développement est celui de la mise en place d'un cadre institutionnel solide permettant aux marchés de fonctionner de manière efficace et rationnelle tout en respectant les objectifs sociaux et

* A/60/150.



écologiques. La structure institutionnelle appropriée peut varier en fonction du niveau de développement et du contexte national et régional. Néanmoins, on a pu constater que la création et le renforcement des institutions constituaient une phase cruciale des efforts déployés par les pays en développement pour parvenir à un développement durable et réussir leur intégration dans l'économie mondiale.

L'un des objectifs prioritaires doit être de veiller à ce que les réformes institutionnelles répondent aux besoins des plus démunis, lorsqu'on élabore non seulement les stratégies de réduction de la pauvreté mais aussi les stratégies générales destinées à obtenir une croissance et un développement plus rapides, plus larges et plus durables.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu	1-3	3
II. Introduction	4-5	3
III. Définition des institutions	6-11	4
IV. Principes d'une réforme institutionnelle	12-21	6
V. Difficultés	22-26	8
VI. L'intégration et le développement durable pour le renforcement des institutions .	27-56	9
A. Une croissance économique soutenue	27-38	9
B. Satisfaire les besoins fondamentaux et promouvoir l'équité	39-47	14
C. L'environnement	48-56	16
VII. Conclusions et recommandations	57-62	18

I. Aperçu

1. L'intégration dans l'économie mondiale nécessite toute une série de mesures à court et à long terme. L'un des principaux moyens d'intégration a été l'adoption de différents modèles de réformes et d'ouverture des marchés adaptés à chaque pays. On attend avant tout de cette intégration qu'elle mène au développement. Pourtant, dans de nombreux pays en développement, les résultats n'ont pas répondu aux attentes et on peut dès lors se demander quelles sont les bonnes conditions pour que l'intégration porte ses fruits.

2. L'expérience montre que, pour atteindre ces objectifs, il faut une base institutionnelle solide qui régisse et encourage l'activité économique tout en arbitrant les conflits d'intérêts qui éclatent parfois au cours du développement. Par exemple, les marchés ne peuvent fonctionner si des institutions ne veillent pas au bon déroulement des opérations, notamment en assurant le respect des contrats. Les institutions permettent aussi de concilier plus facilement les exigences contradictoires de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement. À un autre niveau, elles permettent aux gouvernements de faire face aux évolutions de l'économie mondiale et aux nouvelles obligations que leur impose la formation des règles internationales dans les domaines de l'environnement, de la finance et du commerce. En d'autres termes, pour réaliser les objectifs de croissance et de développement économiques dans un environnement mondial dynamique et en évolution, il faut constamment modifier les institutions et les adapter aux circonstances nouvelles. Enfin, les réformes et les restructurations économiques dans les pays en développement ne se sont pas toujours faites sans heurt. De plus, en raison de leur taille et de la circulation imparfaite des informations, les marchés de ces pays fonctionnent rarement de manière optimale. Tous ces facteurs amènent les autorités à jouer un rôle plus actif pour résoudre des problèmes qui, sinon, empêcheraient le bon fonctionnement des agents économiques et sociaux. Pourtant, la composante institutionnelle a souvent été considérée comme allant de soi dans les stratégies de développement de nombreux pays en développement, d'où la nécessité de réexaminer la question dans l'espoir de susciter un regain d'activité en la matière dans les années à venir.

3. Dans sa résolution 59/240 du 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a reconnu l'importance des politiques nationales, d'un environnement international favorable et de la cohérence des politiques pour l'intégration bénéfique des différents pays, en particulier les pays en développement, dans une économie mondiale interdépendante. Elle a souligné le rôle essentiel que jouaient les institutions et la cohérence institutionnelle dans ce processus. Le présent rapport porte sur l'aspect institutionnel des problèmes de l'intégration dans l'économie mondiale. Pour mener à bien cette intégration, il faut atteindre une croissance économique maximale tout en promouvant les objectifs sociaux et la protection de l'environnement. Toutes ces questions liées entre elles de manière complexe nécessitent une forte médiation institutionnelle.

II. Introduction

4. La mondialisation et l'interdépendance dues aux réformes et à l'ouverture des marchés ont rendu impérative l'intégration dans l'économie mondiale. Cela se vérifie en particulier pour les pays en développement, dont la dépendance vis-à-vis

de l'extérieur est généralement très forte. L'intégration dans l'économie mondiale est aussi devenue synonyme d'espoir que l'augmentation des échanges commerciaux et l'accès aux investissements directs et aux technologies de l'étranger auraient pour effet une accélération de la croissance économique, condition essentielle pour réaliser les objectifs d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Dans de nombreux cas, en particulier en Afrique et en Amérique latine, les efforts d'intégration, et notamment les années d'expérimentation de réformes économiques et politiques, n'ont pas eu les effets escomptés. Parmi les nombreux facteurs, l'un des plus importants est sans nul doute le manque d'institutions adaptées et favorisant véritablement l'activité et le développement économiques.

5. Il ne suffit pas de créer des institutions qui mettent les pays en développement sur la voie de la croissance économique pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable. Il faut aussi que les institutions parviennent à inclure les objectifs de justice sociale et de durabilité écologique. Toutefois, un consensus se fait jour sur le fait que des institutions de qualité sont importantes pour assurer la transition vers une productivité accrue, une croissance plus forte et un développement durable. En ce sens, de nombreuses données indiquent que les différences institutionnelles sont l'un des facteurs qui expliquent les écarts de revenu et de niveau de vie entre les pays.

III. Définition des institutions

6. Les institutions peuvent être définies comme étant les règles d'organisation et les normes sociales formelles et informelles qui régissent les rapports humains en structurant notamment les interactions politiques, économiques et sociales. Dans le domaine de l'activité économique, elles consistent en normes, procédures et cadres réglementaires qui régissent les opérations de la finance, du commerce, de l'investissement et de la technologie et la transmission d'informations concernant les marchés, leurs intervenants et les biens et services disponibles aux niveaux national, régional et local. La nécessité de traduire ces règles en politiques, de les appliquer et de les faire respecter donne naissance à des organismes (banque centrale, organismes de réglementation), à des structures (système des pensions) et à des mécanismes (régime des taux de change) qui peuvent être formels ou informels, et publics ou privés.

7. Il peut être utile de faire une distinction entre institutions formelles et informelles. Les institutions formelles sont les organismes créés par les pouvoirs publics et les règles qui font l'objet d'une codification. Il s'agit notamment des constitutions, des lois et des règlements ainsi que des organismes qui en surveillent l'application, comme les assemblées législatives et les banques centrales. Les institutions informelles sont les conventions, codes de conduite et autres normes sociales profondément enracinées dans la société et que celle-ci respecte volontairement dans une large mesure. Elles ont un rôle important dans la mesure où elles constituent un facteur de certitude et de prévisibilité des rapports économiques et sociaux là où les règles formelles sont absentes. En outre, elles créent et défendent des valeurs qui seraient beaucoup plus difficiles à définir dans un cadre plus formel. Elles constituent ainsi le complément des institutions formelles et le fondement de leur édification.

8. Les institutions sont aussi constituées de réseaux informels qui défendent des normes et valeurs existantes ou de nouvelles causes et de nouvelles valeurs et qui acquièrent une importance croissante. Le Pacte mondial des Nations Unies est un exemple d'initiative institutionnelle informelle qui encourage désormais les entreprises à se comporter de manière responsable en leur demandant d'adhérer, dans leurs pratiques, à 10 principes touchant aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Il montre comment des réseaux informels peuvent se constituer autour de normes et de valeurs fondamentales existantes et permettre leur application concrète là où une mise en œuvre officielle aurait été extrêmement difficile.

9. La qualité des institutions importe tout autant que leur structure. Elle se juge habituellement sur des critères tels que la bonne gouvernance, notamment l'absence de corruption, l'efficacité du secteur public et l'adéquation des réglementations; l'étendue de la protection juridique et l'application effective des droits patrimoniaux publics, privés et, dans de nombreuses sociétés, collectifs; et les systèmes de contre-pouvoirs imposés aux élites, aux dirigeants politiques et aux autres groupes d'intérêts puissants. Ces normes minimales de qualité des institutions sont nécessaires pour diminuer la charge du coût de l'innovation et de l'entreprise, pour limiter les violations des droits et des biens d'autrui et pour éviter dans la société la distorsion des structures incitatives.

10. De longue date, les pays modifient leurs institutions pour faire face non seulement à leur propre développement mais aussi à l'évolution de normes et de règles régionales et mondiales (voir encadré I).

Encadré 1

Le programme de développement des Nations Unies : une mondialisation qui profite à tous

Les résultats obtenus et les engagements pris lors des principaux sommets et conférences des Nations Unies qui ont eu lieu durant les années 90 et par la suite – le programme de développement des Nations Unies, qui couvre toute une série de questions et d'objectifs de développement – sont devenus le cadre d'organisation de la coopération internationale pour le développement. En fait, les huit objectifs du Millénaire pour le développement, par lesquels la communauté internationale s'est notamment engagée à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté d'ici à 2015, ont maintenant été adoptés par toutes les institutions de développement comme point de référence pour leur travail. Cette réalisation illustre bien la manière dont les institutions évoluent et s'adaptent à des exigences changeantes. Un consensus se fait jour sur la nécessité d'élaborer une stratégie d'élimination de la pauvreté fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui aidera à institutionnaliser le programme de développement des Nations Unies. Les objectifs de développement acceptés par l'ensemble de la communauté internationale sont l'instrument le plus sûr pour concilier les objectifs économiques, sociaux et écologiques tout en promouvant une mondialisation qui profite à tous, une mondialisation à visage humain.

Cette nécessité est plus évidente encore dans le contexte actuel de mondialisation rapide et d'interdépendance croissante. Les stratégies de création et de renforcement des institutions nationales doivent donc tenir compte de ce facteur. L'importance de la composante régionale et mondiale dépend de la question considérée. En matière de commerce, les règles décidées à l'Organisation mondiale du commerce sont issues de négociations multilatérales, appliquées dans le monde entier ou presque, et contraignantes. En matière d'environnement, plusieurs accords multilatéraux ont été conclus, qui couvrent aussi un large éventail de questions intéressant l'ensemble de la communauté internationale. Dans certaines régions, le désir d'élargir les marchés a entraîné l'intégration régionale. Parfois, une combinaison d'intérêts géographiques, historiques, culturels imbriqués et le besoin de collaboration provoquent le développement institutionnel régional. La dimension géographique est donc importante lorsqu'on crée de nouvelles institutions et qu'on renforce celles qui existent déjà, pour faire en sorte que les retombées et les effets externes positifs et négatifs des actions nationales et locales et de la réglementation multilatérale soient pris en compte et incorporés.

11. Le présent rapport se réfère à tous les points de ces définitions et souscrit au principe général selon lequel les structures institutionnelles devraient, dans la mesure du possible, découler d'attributions fonctionnelles claires. La responsabilité d'établir des institutions nationales solides incombe avant tout à l'État et à ses dirigeants. Cependant, les institutions peuvent prendre des formes extrêmement diverses en fonction du secteur ou du pays concerné. Lorsqu'ils créent ou modifient leurs institutions, les différents pays doivent donc tenir compte de leur situation, de leur histoire et de leurs objectifs de développement.

IV. Principes d'une réforme institutionnelle

12. Si chaque pays doit se doter d'institutions pour pouvoir atteindre les objectifs de développement et s'adapter et s'intégrer à l'économie mondiale, il y a cependant un certain nombre de principes à observer s'il veut créer de bonnes institutions. Il serait impossible et inutile de les énumérer tous, mais on en trouvera quelques exemples dans la présente section.

13. *Promouvoir l'intégration.* Les bonnes institutions sont celles qui favorisent l'intégration sociale, politique et économique. C'est ce qui les rend acceptables aux yeux de toute la société. Pour satisfaire à ce critère, il faut faire participer le plus grand nombre à la prise de décisions concernant le renforcement des institutions pour que les intérêts de tous soient servis au mieux. L'aptitude d'un pays à prendre en compte, à coordonner et à concilier différents intérêts et opinions montre qu'il a réussi à créer de bonnes institutions. Les institutions qui coordonnent et concilient des intérêts divergents contribuent à l'instauration d'un climat propice à la stabilité et à la croissance et au développement économiques. La répartition des avantages découlant de la croissance s'en ressent du même coup. Le principe de la participation des intéressés peut s'appliquer aussi à l'échelle mondiale. Dans l'optique des objectifs de développement et d'intégration à l'économie mondiale, les institutions doivent évoluer en fonction des préoccupations et des intérêts des pays.

14. *Renforcer la transparence et la fiabilité.* La fiabilité et la transparence d'une institution en garantissent l'objectivité et l'impartialité. Elles permettent également de vaincre la résistance des groupes d'intérêts hostiles aux changements qui

s'imposent face à de nouveaux problèmes ou qui favorisent l'équité et le développement durable parce qu'ils y voient une menace pour leur position. Une des façons de renforcer la fiabilité et la transparence des institutions serait l'établissement de rapports d'exécution, qui permettraient aux divers intervenants de mieux juger de l'efficacité des différentes méthodes d'action. L'autre façon ferait intervenir des mécanismes d'autorégulation qui existent à l'intérieur des structures institutionnelles et de l'environnement dans lequel elles opèrent.

15. *Innovation et acquisition de connaissances.* Une bonne institution doit être capable de s'adapter aux changements qui affectent le pays et le contexte externe. Une institution incapable d'apprendre et de s'adapter peut être dépassée par les situations nouvelles et produire de mauvais résultats. La réforme institutionnelle est un processus difficile et coûteux. Toutefois, en dépit des coûts et de l'incertitude, les pays doivent, face à l'évolution de la conjoncture économique et sociale, transformer leurs institutions pour réduire au minimum les mauvais résultats et produire un maximum d'avantages pour leur population. Ce dynamisme et cette souplesse s'imposent également au niveau mondial.

16. *Complémentarité.* Les institutions doivent se compléter. Pour qu'une institution donnée fonctionne bien, il faut que les autres fonctionnent correctement. Ainsi le fonctionnement d'une institution formelle comme la constitution dépend essentiellement des institutions informelles que sont les normes sociales. Sans une complémentarité fonctionnelle et structurelle entre les institutions économiques, sociales et environnementales, il sera difficile d'éradiquer la pauvreté et de réaliser le développement durable.

17. La réforme institutionnelle devrait, dans la mesure du possible, partir des institutions existantes, car les changements seront mieux compris et auront de meilleures chances d'être acceptés par les différentes couches de la société.

18. La qualité d'une institution est fonction de ceux qui la conçoivent, la mettent en place et l'administrent. Il faut certes créer de nouvelles institutions et modifier les anciennes mais il faut aussi prendre en compte la capacité humaine en matière d'exécution. Chaque institution possède des caractéristiques uniques qui font sa viabilité et son efficacité. L'efficacité d'une institution dépend, notamment mais non exclusivement, des connaissances, des compétences et surtout de la volonté de toutes les parties prenantes – en particulier de ceux chargés de les administrer et de ceux qui en sont les bénéficiaires.

19. Du capital humain dépendent la qualité des règles qui gouvernent les transactions commerciales et leur application. Le niveau de connaissances et les compétences techniques varient beaucoup d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un pays et expliquent qu'une population ait ou non des difficultés à utiliser les institutions formelles. Les règles et les structures qui gouvernent les marchés doivent être faites de façon à en rendre l'utilisation plus facile. Ce principe s'applique entre les pays mais aussi entre les zones rurales et les zones urbaines plus riches.

20. L'utilité des institutions dépend également de la compétence de leurs administrateurs. Les juges non formés au droit des sociétés et aux règles comptables, par exemple, ne seraient peut-être pas les plus aptes à juger des affaires de faillite. Les bons bâtisseurs d'institutions ont dû soit les moduler en fonction des capacités administratives qui existent (en utilisant par exemple des règles de faillite

plus simples) soit prévoir, outre des institutions nouvelles, de renforcer les compétences techniques des administrateurs (et ce dans tous les domaines, que ce soit la comptabilité ou la réglementation économique).

21. L'efficacité des institutions dépend, à son tour, des contre-pouvoirs qui les obligent à rendre des comptes au public.

V. Difficultés

22. Tous les pays, en particulier les pays en développement, se heurtent à de grandes difficultés lorsqu'ils cherchent à mettre en place et à renforcer leurs institutions. Les formes que prennent les institutions, publiques ou privées, formelles ou informelles, ne peuvent être ni standardisées ni présentées comme solution unique valable pour tous les pays. Par exemple, la nécessité d'instaurer un bon régime du droit de propriété et une réglementation qui favorisent le fonctionnement des marchés et de pratiquer une bonne gouvernance aux fins du développement économique et social, bien que reconnue par tous, ne s'applique pas de la même façon pour tous les pays. Par conséquent, les institutions doivent être faites en fonction des besoins particuliers d'un pays et être ajustées et améliorées au besoin. Les pays en développement doivent disposer de l'espace et de l'autonomie voulus pour pouvoir expérimenter des réformes institutionnelles et adopter celles qui conviennent le mieux à leurs besoins. Idéalement, le rôle de l'interaction mondiale dans ce domaine doit être d'établir des liens entre les systèmes institutionnels nationaux, et non de les uniformiser en faisant disparaître leurs différences.

23. Deuxièmement, l'économie mondiale est en évolution constante de même que la situation sociopolitique des pays. De plus, le développement d'un pays se déroule sur plusieurs phases qui nécessitent différents types d'institutions. Ainsi, le souci de l'environnement et de l'économie de marché n'a pris de l'importance que depuis peu et continue de requérir la création de nouvelles institutions aux niveaux national, régional et mondial. Faire face aux changements dans différents secteurs est difficile car souvent l'action qui s'impose n'est pas bien comprise, comporte des incertitudes et des risques, coûte cher et fait inmanquablement des gagnants et des perdants.

24. En troisième lieu, il existe sur le plan mondial des régimes et des normes qui alourdissent les obligations qui incombent à tous les pays. Cela crée des problèmes particuliers pour les pays en développement, qui ont parfois du mal à travailler à leur développement en raison des contraintes imposées par les règles et normes mondiales régissant certains domaines comme le commerce, les finances, l'environnement et les techniques. Les pays sont obligés de moduler la création d'institutions et leurs autres décisions en tenant compte de ces considérations. Aussi sont-ils constamment à la recherche de nouvelles solutions institutionnelles aux innombrables problèmes nouveaux de développement qui, le plus souvent, dépassent leur compétence nationale et leurs capacités propres.

25. La mondialisation de l'économie fait naître, d'un côté, de multiples besoins dus à la recherche d'efficacité, d'équité et de durabilité, et, de l'autre, une concurrence entre des partenaires inégaux. Il importe donc que les institutions régissant, par exemple, les finances et le commerce ne soient pas seulement axées sur l'obtention de résultats équitables mais favorisent aussi une croissance

économique et un développement durable pour tous. Le règlement de ces difficultés institutionnelles suppose une volonté politique d'agir pour le bien commun.

26. La viabilité des réformes institutionnelles à terme est une autre question fondamentale à laquelle il faut s'attaquer. Rien ne refroidit davantage l'enthousiasme du public pour le changement qu'une activité fébrile suivie d'une longue période d'incertitude qui finit par des résultats nuls ou insignifiants. C'est le cas des réformes qui, décrétées d'en haut, éveillent une profonde méfiance dans le public qui y voit une source potentielle de tensions et de risques. C'est pourquoi il importe au plus haut point de faire participer toutes les parties intéressées à toutes les phases de l'action entreprise, depuis la conceptualisation jusqu'à l'élaboration et l'application des principaux volets de la réforme en passant par l'analyse des risques. On ne saurait donc trop souligner l'importance qu'il y a à associer systématiquement toutes les parties prenantes à la création d'institutions à tous les niveaux. La participation des intéressés peut aider à garantir la fiabilité et la viabilité du système. La transparence des systèmes politiques nationaux et locaux donne à elle seule la garantie que les institutions nécessaires seront créées et maintenues en place. La consultation multipartite doit être institutionnalisée de façon à favoriser la participation systématique des intéressés et garantir la viabilité et la durabilité des réformes. La participation des groupes vulnérables est particulièrement importante car ils connaissent mieux que quiconque leurs propres besoins. Il est également essentiel de faire participer les femmes, à égalité avec les hommes, à tous les stades et à tous les niveaux de la prise de décisions.

VI. L'intégration et le développement durable pour le renforcement des institutions

A. Une croissance économique soutenue

27. La compétitivité des pays en développement sur le marché mondial, sur les marchés financiers, des biens et services, du capital et de la technologie, est devenue une condition critique de leur croissance économique. Cela a rendu impératif certains changements – en particulier concernant les institutions qui définissent le cadre réglementaire, le rôle de l'État, le secteur privé et la société civile. Tous les pays n'ont pas pu répondre à cet impératif avec un égal succès. Il est largement admis, actuellement, que parmi les raisons qui font que certains pays ne peuvent retirer les fruits de la mondialisation, figurent leur manque de préparation, la fragilité des institutions qui seraient capables de soutenir leur croissance économique. Étant donné les résultats économiques médiocres de plusieurs pays en développement, quels sont les problèmes à résoudre pour stimuler la croissance économique? Le premier a trait à la mise en place d'une base institutionnelle assez solide pour que les entreprises puissent exercer leurs activités dans le respect de la légalité, de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, et à la découverte d'un bon équilibre entre l'intérêt général et les intérêts privés. Il faut par exemple que la réforme et l'ouverture des marchés répondent aux besoins de l'ensemble de la société, ce qui devrait permettre aussi d'atteindre des résultats qui soient socialement optimaux et écologiquement viables. Le deuxième problème a trait aux conditions générales du développement dans le monde, qui doivent être assez favorables pour que tous les pays en développement puissent poursuivre leurs intérêts économiques et leur développement. Cela suppose aussi que les règles du

jeu soient équitables et facilitent la participation bénéfique de tous les pays en développement à l'économie mondiale. Ces conditions seront peut-être réunies si les politiques institutionnelles et les politiques de développement sont assez souples pour équilibrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux et pour promouvoir la coopération entre tous les pays dans le partage du savoir-faire indispensable pour atteindre les buts du développement.

28. À cet effet, il faut continuer à améliorer les institutions qui contribuent à des aspects essentiels de l'économie tels que la stabilité macroéconomique, les marchés financiers, le commerce international, l'investissement, la technologie, l'équipement et l'utilisation de l'aide au développement.

29. L'une des conditions d'une bonne performance économique et du développement en général est un ensemble de politiques économiques judicieusement choisies. De bonnes politiques macroéconomiques doivent rechercher l'équilibre budgétaire et l'équilibre commercial, une inflation modérée, des taux d'intérêt faibles et stables, la stabilité du taux de change et une stabilisation progressive des prix des actifs. La distorsion et l'instabilité de ces prix et de ces équilibres peuvent réduire les taux de croissance et paralyser l'investissement. Idéalement, les politiques de stabilité macroéconomiques doivent également viser une croissance économique stable génératrice d'emplois. Des politiques macroéconomiques judicieuses et prévisibles sont plus facilement réalisables dans un cadre institutionnel adapté, notamment par la transparence des décisions prises. Dans le domaine des finances, la mobilisation des ressources intérieures et leur utilisation efficace peuvent par exemple être encouragées par un système efficace d'intermédiation financière, par la qualité des marchés des obligations d'État et des actions, et par un secteur des assurances qui fonctionne bien. Cela, à son tour, peut être facilité par l'existence, selon des conditions adaptées à chaque pays, d'une législation et d'un cadre réglementaire et de contrôle indépendant, transparent et comptable. Un tel cadre doit être le mieux adapté aux conditions locales et faciliter, plutôt qu'entraver les transactions commerciales, sans imposer de coûts inutiles, sans accroître les risques et sans élever des obstacles indésirables à la concurrence. De même, la libre circulation des capitaux doit être complétée par l'obligation de divulguer l'information financière et de superviser les opérations financières.

30. Le climat économique extérieur doit également favoriser la croissance économique soutenue, en particulier dans les petits pays. À cet effet, une robuste coordination des politiques macroéconomiques des grands pays industriels pourrait aider à régulariser et à stimuler la croissance économique mondiale, aidant ainsi à réaliser des taux de croissance élevés, qui se traduisent par de vrais progrès sur le plan du développement.

31. Des politiques macroéconomiques de qualité doivent pouvoir compter sur une bonne infrastructure physique, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports, car les faiblesses infrastructurelles en alourdissant les coûts de production sont des obstacles majeurs à l'investissement, au commerce international et à la compétitivité. Mais de nombreuses infrastructures importantes constituent des monopoles naturels, tandis que d'autres n'attirent pas facilement les capitaux privés, en particulier dans les pays économiquement fragiles. Là où les finances publiques sont insuffisantes, la dépense publique d'équipement est souvent inadéquate. Les partenariats entre le secteur privé et le secteur public peuvent être stimulés par des arrangements grâce auxquels les gouvernements et

leurs partenaires de développement facilitent l'investissement d'équipement, par une tarification appropriée ou par des accords de concessions d'un service public, notamment. Ce sont là des domaines politiquement délicats, car ils ont trait à l'accès aux biens tutélaires – c'est-à-dire les services essentiels tels que l'eau, l'énergie et les transports – dont la production laissée aux soins du marché, risque d'avoir des effets négatifs non délibérés sur les populations pauvres. Du fait de la taille limitée du marché de beaucoup de pays en développement, la coopération régionale et internationale à la promotion et au financement de l'équipement et l'échange des connaissances et des résultats de recherche correspondants sont très prometteurs. Pour que ces arrangements soient crédibles auprès des investisseurs privés, ils doivent être appuyés sur une réglementation pratique et transparente. Bien que beaucoup de pays en développement mettent en place les institutions nécessaires, la complexité des problèmes à résoudre signifie qu'il y a encore beaucoup à faire.

32. C'est en remplissant certaines de ces conditions, qu'il sera possible de promouvoir l'investissement, notamment l'investissement direct étranger, et de le mettre à même de contribuer à l'augmentation de l'emploi et de la productivité, au transfert des technologies et des connaissances, et à l'avènement d'une concurrence saine, de nature à susciter la création d'entreprises. Les conditions qui équilibrent les droits et les obligations des investisseurs étrangers et du pays d'accueil et les institutions et les services fonctionnels susceptibles de promouvoir les investissements sont d'une importance critique à cet égard.

33. Il est très difficile, pour un pays, de mettre à profit les possibilités qu'offre le commerce international sans les capacités nécessaires. Les pays en développement à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés, se heurtent aussi à de nombreuses contraintes qui pèsent sur l'offre. Tant que ces contraintes ne seront pas desserrées, les PMA ne pourront pleinement profiter des possibilités d'exporter. Les pays doivent se doter d'un potentiel productif et commercial, et notamment résoudre les problèmes de leur développement agricole et agro-industriel. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle en aidant à trouver et soutenir de nouvelles activités possibles, où les pays auraient un avantage comparatif à valoriser. Cependant, la capacité d'exportation ne peut être un moyen de réaliser les objectifs de développement internationalement convenus que si le système commercial mondial est orienté vers le développement. Si l'on veut que le commerce international soit un instrument de développement, il est indispensable de mettre en place un système commercial international universel, fondé sur des règles et équitable, qui permette aux pays en développement de tirer pleinement parti des possibilités qu'offre le commerce; un tel système détermine également le succès avec lequel le potentiel productif peut être constitué.

34. L'aptitude à produire et utiliser la technologie est une autre condition importante de la réalisation des objectifs du développement. La plupart des pays en développement n'ont pas et ne peuvent avoir accès financièrement aux arrangements institutionnels voulus pour absorber et produire des technologies, par exemple les institutions de recherche-développement ou les structures incitatives qui permettraient de surmonter les effets de l'exiguïté de leur marché. Malheureusement, l'absence de marchés viables dans le monde en développement n'incite pas les sociétés privées à développer les technologies adaptées à leurs besoins. Ces pays se heurtent également aux effets de régimes restrictifs tels que celui de l'ADPIC (Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), qui limitent effectivement l'accès aux technologies nécessaires pour une

bonne intégration dans l'économie mondiale. Ces pays doivent se doter d'une base institutionnelle susceptible de faciliter et d'encourager le développement technologique. Cela doit également être la visée d'une action institutionnelle mondiale. La question de l'accès doit être abordée en rendant les régimes existants plus favorables au développement; et il existe plusieurs solutions concevables à la question de la production de technologies appropriées. Des dispositifs novateurs visant à subventionner l'adaptation technologique et la production de technologies retiennent l'attention, de même que l'engagement que pourraient prendre les pouvoirs publics de rémunérer, de façon contractuelle, la création de ces techniques nouvelles au profit des pays en développement par le biais d'accords de garantie d'achat¹. De cette façon, ils s'assureraient d'une rentabilité financière minimale des travaux de recherche privés entrepris pour le bien des pays en développement. Ce sont là des innovations institutionnelles et pratiques nécessaires pour utiliser pleinement le potentiel des forces du marché dans la réalisation des buts du développement.

35. Les migrations sont un autre problème qui mérite une attention plus grande. L'augmentation des mouvements transfrontières de main-d'œuvre est une des caractéristiques de la mondialisation, qui présente à la fois des avantages et des inconvénients. En l'absence d'un cadre permettant des migrations mieux organisées, en dehors des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, la maltraitance des réfugiés et des demandeurs d'asile et les violations généralisées des droits des migrants sont devenues chose courante. Un accord mondial permettant de mieux gérer les migrations encouragerait la formation de liens de meilleure qualité entre les migrants, le pays de destination et le pays d'origine, et faciliterait une meilleure circulation des compétences et des ressources. C'est là un domaine qui appelle d'importants changements institutionnels, faute de quoi les problèmes deviendront rapidement ingérables. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/60/318) comporte un examen approfondi des diverses innovations institutionnelles possibles dans ce domaine.

36. L'aide internationale au développement est indispensable pour réaliser l'agenda des Nations Unies pour le développement, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, la fourniture de l'aide et son utilisation continuent à faire problème. L'utilisation efficace de l'aide nécessite que l'on s'attache à comprendre son interaction avec l'économie nationale (voir encadré II). La qualité des institutions des pays en développement conditionne en effet la capacité d'absorption de l'aide et de gestion du développement des pays bénéficiaires. L'aide peut également devenir un important facteur de changement institutionnel.

37. Si l'on observe des évolutions encourageantes en ce qui concerne la réalisation des objectifs convenus d'aide publique au développement, la mondialisation a également ouvert des possibilités d'étudier des moyens novateurs de financer le développement. Ces innovations institutionnelles peuvent beaucoup contribuer à la réalisation rapide des objectifs de développement. Des dispositifs novateurs de financement, par exemple la facilité financière internationale qui est actuellement proposée, et qui assurerait un versement anticipé en début de période de l'APD prévue pour les années suivantes, sont des initiatives institutionnelles qui profiteraient d'un climat susceptible d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Encadré II

Évaluation de la performance des donateurs du Mozambique

Le Gouvernement mozambicain et ses donateurs ont décidé de mettre en place un mécanisme d'évaluation de la performance, s'appliquant à l'ensemble des donateurs. L'objectif est de suivre la façon dont les donateurs s'acquittent de leurs engagements, exposer aux critiques des autres donateurs les cas de non-conformité et les lacunes constatées, et renforcer l'obligation où sont les donateurs de rendre des comptes au Gouvernement. Les principaux aspects de cet arrangement sont les suivants :

- Les donateurs sélectionneraient des indicateurs à évaluer, qui seraient ensuite discutés et examinés, pour approbation, par le Gouvernement.
- La performance du donateur serait évaluée par une équipe indépendante et serait soumise à un examen périodique par les soins du Gouvernement et des autres donateurs.
- L'évaluation de la performance du donateur serait liée à un plan d'action et à un calendrier d'application.
- Les rapports annuels sur les performances des donateurs seraient publiés.
- Ce cadre serait adapté de façon continue en fonction des évaluations collectives et individuelles des donateurs.

Source : Richard Gerster et Alan Harding, « Baseline survey on programme and partners performance in 2003 », report to the G-15 Programme and Partners and Government of Mozambique, 2004. Voir aussi *Global Monitoring Report, 2005: Millennium Development Goals: From Consensus to Momentum* (Washington, Banque mondiale), encadré 5.6.

38. L'examen qui précède montre assez l'existence de lacunes institutionnelles graves au niveau mondial. D'abord, il est impératif d'aligner les normes et les règles qui définissent les conditions équitables de la concurrence, la réglementation financière et les attentes en matière de durabilité entre partenaires inégaux. Les principes d'un traitement spécial et différencié et des dispositions transitoires appliquées avec souplesse permettraient de dégager d'importants gains pour le développement. Deuxièmement, la participation des pays en développement aux grandes décisions mondiales et aux institutions qui ont une vocation normative doit être accrue. Les débats sur ces problèmes ont commencé au sein des institutions de Bretton Woods mais les progrès demeurent lents. Il faut également ouvrir plus largement les « instances de direction » économiques mondiales, les rendre plus transparentes et faire qu'elles représentent mieux les réalités nouvelles. Les pays en développement devraient être correctement représentés non seulement au sein des institutions de Bretton Woods mais également dans des dispositifs tels que ceux de la Banque des règlements internationaux, le Forum sur la stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Une telle représentation permettrait de s'assurer que les préoccupations des pays en développement sont bien comprises. Le respect de la diversité des formes institutionnelles devrait être un aspect central de

ces nouvelles dispositions relatives à la conduite des affaires mondiales. Enfin, les intérêts défendus par les pays dans les différentes enceintes multilatérales devraient être rendus plus compatibles avec leurs engagements publics en faveur du développement tels qu'ils se reflètent dans les objectifs de développement internationalement convenus.

B. Satisfaire les besoins fondamentaux et promouvoir l'équité

39. Le développement social est au centre des efforts visant à ce que la mondialisation profite à tous. Il y va du bien-être, de la dignité et des aspirations des peuples. Ces aspirations ont été formulées sous la forme d'objectifs de développement internationalement reconnus lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Elles touchent toute une série de questions découlant des engagements en matière de droits de l'homme, d'enseignement, de santé, d'égalité des sexes, d'élimination de la pauvreté et de la faim, d'intégration sociale et d'accès à un emploi productif. Ce programme de développement fournit les principes de base d'un processus d'intégration bénéfique à chaque pays, dans la mesure où il traite du développement des sociétés.

40. Cependant, quant à la réalisation effective d'objectifs spécifiques, le bilan des pays en développement a été mitigé dans l'ensemble, les plus grandes insuffisances étant constatées en Afrique. L'une des raisons de ce manque de progrès est la difficulté de poursuivre des objectifs de développement social dans un contexte économique de plus en plus déterminé par la libéralisation, la caractéristique première de la mondialisation. Par exemple, l'une des caractéristiques de l'économie mondiale actuelle, qui a également trait à la libéralisation économique, est qu'elle creuse les écarts de revenus entre les pays développés et les pays en développement, et au sein même de beaucoup d'entre eux. Ce phénomène a favorisé le capital au détriment du travail. Les femmes sont les plus durement touchées dans un système qui ne rétribue pas à sa juste valeur les contributions non marchandes au développement. Les pays développés sont aussi aux prises avec des problèmes d'instabilité sociale mais, dans la plupart des cas, le système public de protection sociale a pu assurer aux personnes vulnérables le minimum vital pour mener une existence digne. Dans les pays pauvres, beaucoup ne bénéficient pas d'une telle protection sociale.

41. En réalité, l'intégration mondiale est donc allée de pair avec un décalage croissant entre les institutions sociales, en particulier dans des secteurs cruciaux tels que l'enseignement, la santé, l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et le logement, où la difficulté de concilier la rentabilité marchande et la justice sociale domine les débats institutionnels. Il faut réexaminer et remodeler les bases de l'intégration sociale dont la solidité a été minée par les événements socioéconomiques survenus dans le monde ces 20 dernières années. Chaque pays doit entreprendre cet exercice de refonte en fonction de sa situation particulière. Un examen plus approfondi de quelques secteurs importants peut aider à mieux illustrer cette nécessité.

42. Facteur essentiel de croissance et de développement économique, la santé publique est l'un des secteurs cibles du développement social. Des services de santé gratuits, abondamment subventionnés ou financés par les deniers publics constituent un instrument important de politique et de justice sociales dans de nombreux pays

sinon tous. En donnant aux personnes vivant dans la misère l'accès aux soins, on leur permet de mener une existence productive. Dans beaucoup de pays en développement, l'exode de l'élite professionnelle a provoqué la détérioration des services de santé accessibles et du niveau du personnel diplômé. S'ajoutent à cela la propagation du sida et la recrudescence du paludisme et de la tuberculose. Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui visent à réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle, avoir enrayer la propagation de VIH/sida et commencé à l'inverser et avoir enrayer le paludisme et d'autres maladies graves et commencé à inverser leur propagation, le tout à l'horizon 2015, nécessiteront d'importants investissements de reconstruction et de renforcement des systèmes de santé nationaux.

43. En tant que service, la santé est de plus en plus ouverte au commerce international. La tâche gigantesque d'amélioration des systèmes et des équipements de santé nécessitera donc une approche institutionnelle souple permettant au secteur public et au secteur privé de s'épauler tout en veillant à desservir les plus démunis. Les propositions de gratuité des soins de santé de base et de distribution gratuite de moustiquaires sont des démarches encourageantes dans le cadre de l'accès des plus démunis aux soins de santé. Elles doivent cependant reposer sur des institutions fortes. À long terme, les systèmes de santé des pays en développement doivent donc être renforcés. Ils auront aussi besoin d'un investissement accru dans le capital humain. Des mesures appropriées au niveau mondial devront également soutenir les initiatives de renforcement des institutions et d'investissement dans les ressources humaines du secteur de la santé.

44. L'un des problèmes est de faire en sorte que les médicaments soient vendus à un prix abordable. Compte tenu du rôle primordial que joue le secteur privé dans la fabrication des médicaments et la recherche pharmaceutique, et compte tenu des règles qui régissent l'accès à ces médicaments, ce problème nécessite des solutions institutionnelles novatrices. L'une d'elles est d'encourager les partenariats entre les secteurs public et privé pour soutenir la recherche-développement et l'accès aux soins de santé dans les pays en développement, en visant en particulier les maladies qui touchent les plus démunis et pour lesquelles le financement est insuffisant.

45. L'enseignement et la formation sont un autre instrument fondamental d'élimination de la pauvreté, d'intégration sociale et d'accroissement de la productivité, dans la mesure où l'acquisition de compétences est indispensable pour obtenir un emploi productif et rémunérateur. En outre, l'enseignement est le fondement sur lequel se construit une société de la connaissance et de l'information. La qualité et la richesse de l'enseignement sont également un facteur important de compétitivité et d'intégration internationales.

46. L'enseignement intéresse aussi désormais l'investissement privé. De nombreux pays en développement se trouvent face à un dilemme parce que la privatisation accrue du secteur entraîne d'importants coûts sociaux qui menacent la stabilité politique. Ainsi, en Inde, malgré l'augmentation du nombre des écoles privées dans le pays, les écoles publiques restent les plus nombreuses dans l'enseignement primaire. Il est donc tout aussi important d'améliorer la qualité de l'enseignement public que de faire face aux préoccupations d'équité dans un contexte de privatisation croissante de l'enseignement. À cet égard, les programmes destinés à financer un enseignement primaire public universel, soutenus par des donateurs dans

de nombreux pays en développement, devraient s'accompagner d'initiatives visant à introduire et généraliser un enseignement abordable et de qualité à tous les niveaux.

47. L'emploi, condition essentielle d'une existence digne, doit constituer un élément essentiel des politiques d'intégration. La création d'emplois doit être au cœur des politiques macroéconomiques et sociales. Les gouvernements doivent veiller à ce que les efforts de réduction de coûts des entreprises n'entraînent pas l'exploitation des travailleurs. Ce devrait être l'objet de la législation du travail mais il convient d'être prudent afin de ne pas freiner la croissance de l'activité et la création d'emplois, préoccupations tout aussi légitimes. La protection sociale des travailleurs au moyen de systèmes adaptés aux situations locales est l'une des bases institutionnelles utiles à cet égard. En outre, il faut encourager le secteur informel et les petites et moyennes entreprises à exprimer pleinement leur capacité d'entreprendre, notamment par des méthodes novatrices d'octroi de droits patrimoniaux et l'octroi plus large de crédits. Les efforts visant à ouvrir à tous l'accès au financement doivent répondre en particulier aux besoins des femmes et des autres groupes vulnérables.

C. L'environnement

48. La voie du développement durable et écologiquement viable est parsemée à la fois de multiples difficultés et de nombreuses opportunités du fait de la mondialisation. La prise de conscience de l'universalité des problèmes écologiques a entraîné la multiplication des accords multilatéraux sur l'environnement, qui doivent être appliqués par toutes les parties. Ces accords représentent une charge croissante pour de nombreux pays en développement, dans la mesure où le respect des normes et des critères qui y sont énoncés exige souvent des structures administratives et des mécanismes de suivi coûteux. De surcroît, il n'a pas toujours été possible d'assurer la nécessaire synergie entre ces accords et les objectifs liés à la technologie, au commerce, à l'investissement et à la mobilisation des ressources.

49. Souvent, la forte concurrence pour attirer, par des incitations, les rares capitaux disponibles diminue la valeur technologique et les autres effets positifs des investissements étrangers directs, ce qui accentue encore la dégradation de l'environnement². L'expansion rapide du commerce international de ressources naturelles telles que le bois d'oeuvre, les minerais et d'autres matières premières représente une menace croissante pour certains des écosystèmes les plus riches au monde sur le plan de la diversité biologique. Les marchés ignorent souvent la valeur réelle des écosystèmes naturels et il n'existe aucun mécanisme institutionnel permettant de mieux répartir les bénéfices de manière à rétribuer aussi les services que les pays en développement en particulier fournissent actuellement sans la moindre compensation.

50. Un problème voisin se pose : celui des subventions et de la protection dont bénéficie en particulier la production agricole des pays développés, et qui pèsent sur la production, la sécurité et les exportations alimentaires des pays en développement. Ces aides entraînent une consommation excessive d'eau, d'engrais et de pesticides dans les pays développés et limitent les possibilités de modernisation rentable de l'agriculture dans les pays en développement. Elles expliquent en partie pourquoi les cultivateurs des pays en développement semblent exploiter à outrance les terres arables. Les subventions provoquent des problèmes

semblables de surexploitation dans d'autres secteurs économiques liés aux ressources naturelles, tels que la pêche et les industries extractives. L'un des principaux résultats des négociations commerciales multilatérales de Doha en matière de développement devrait être de mettre fin à ces subventions et aides qui faussent les prix et la distribution des ressources et provoquent des dégâts écologiques.

51. Les bassins versants internationaux, la pêche, les pluies acides, la pollution atmosphérique et les changements climatiques sont des problèmes écologiques transfrontaliers qui ne pourront être résolus efficacement que par une collaboration internationale. Là où les frontières politiques ne coïncident pas avec les frontières physiques, les institutions régionales chargées de gérer les écosystèmes communs présentent des avantages considérables sur le plan de l'économie et de l'environnement.

52. La mise en place de sources de financement novatrices et de marchés qui prennent en compte le coût de la protection de l'environnement à l'échelle mondiale et récompensent les effets positifs peut favoriser une augmentation des ressources financières destinées au développement durable. Le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone³, le Mécanisme de développement propre, les systèmes d'échange de droits d'émissions polluantes et la mise en œuvre collective du Protocole de Kyoto⁴ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵ sont des innovations institutionnelles importantes pour le financement des investissements internationaux destinés à l'environnement. Plusieurs idées novatrices pourraient être envisagées pour financer le développement et compléter l'aide publique au développement à long terme, notamment les échanges dette-nature. Si la communauté internationale a souscrit au principe de responsabilités communes mais différenciées, il reste à combler les lacunes de l'application par des ressources financières adéquates, des mécanismes financiers spécialisés, une meilleure compréhension scientifique des problèmes et un contrôle et un suivi meilleurs.

53. L'environnement est primordial pour le bien-être de tous les peuples et revêt donc une grande importance dans la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Lorsque des populations vivant dans la misère exploitent à outrance leurs ressources naturelles et leur écosystème pour pouvoir survivre, elles détériorent l'environnement. La dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes aggrave la pauvreté, réduit les moyens d'existence et engendre donc la vulnérabilité. En outre, les modes de production et de consommation non viables des pays développés en particulier, accroissent la vulnérabilité de l'environnement de tous les pays en augmentant la consommation d'eau, en appauvrissant la diversité biologique et en accroissant la pollution atmosphérique et les rejets de gaz à effets de serre, facteurs de changements climatiques. Pour résoudre ces problèmes, il est essentiel de gérer et partager les ressources, les connaissances et les technologies par une collaboration bénéficiant du soutien des institutions. Des mécanismes institutionnels favorisent ainsi la collaboration des États riverains de cours d'eau et de lacs internationaux tels que la mer d'Aral, le Danube et le lac Victoria, et permettent de régler des problèmes tels que la distribution de l'eau, sa qualité, et la gestion de l'écosystème.

54. Il est particulièrement difficile de passer d'un niveau faible à un niveau élevé de productivité tout en adoptant un mode de production plus propre et viable sur le plan écologique. Les principaux obstacles sont une combinaison de facteurs intérieurs et extérieurs tels que l'exiguïté des marchés et les difficultés d'accès aux technologies et aux marchés extérieurs. Il en a résulté une exploitation excessive des ressources naturelles accompagnée d'effets néfastes tels que la déforestation, la désertification, l'épuisement des eaux souterraines, la pollution et la mise en danger de la diversité biologique. Les solutions à ces problèmes dépassent souvent les compétences et les stratégies nationales. Les mécanismes mondiaux de gestion des technologies et des écosystèmes doivent promouvoir des règles et des normes qui encouragent le développement et permettent aux pays en développement de passer à une productivité plus élevée et au développement durable.

55. Même si les grands problèmes écologiques imposent des approches mondiales et régionales, c'est au niveau national que les mesures les plus concrètes continuent d'être prises. Dans la plupart des pays, des ministères distincts sont chargés de gérer les diverses composantes de l'écosystème, telles que l'environnement, les sols, les forêts et la pêche. Dans la plupart des cas, la viabilité écologique ne fait pas partie du mandat des organes de contrôle existants, tels que les organismes indépendants chargés de réglementer l'approvisionnement en eau et en électricité par les compagnies privées. Ceux-ci ne favorisent alors pas nécessairement l'accès aux ressources naturelles, ne veillent pas nécessairement à une utilisation viable de ces ressources et ne tiennent pas nécessairement compte de préoccupations écologiques. Même si la volonté politique reste importante dans le processus d'adoption d'un cadre institutionnel favorable au développement durable, chaque pays mettra en place les mécanismes qui répondront le mieux à ses besoins.

56. Même si l'approche intégrée est la meilleure option, sa mise en oeuvre a été extrêmement limitée en raison des difficultés de concilier les efforts de survie et de développement et les objectifs de préservation de l'environnement. Pour que les avantages à long terme de la viabilité écologique soient pris en compte au stade de l'élaboration des politiques, il faut réaliser le difficile équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et écologiques. Ces tensions doivent être abordées de front dès la planification.

VII. Conclusions et recommandations

57. Le développement et l'adaptation des institutions demeurent impératifs. Une conception limitée des réformes institutionnelles – qui ne viserait que le rôle des marchés et la préservation des droits patrimoniaux, sans prêter attention à un développement synthétique et optimal du point de vue de la société – risque d'être inadéquate. Si le rôle des marchés est d'importance critique, il doit être conçu dans l'optique des objectifs sociaux plus vastes que sont l'équité sociale et la viabilité environnementale. La principale difficulté avec laquelle les pays en développement sont aux prises est de se doter d'institutions solides assurant un fonctionnement effectif et efficace du marché dans l'optique de leurs objectifs sociaux et environnementaux propres. L'organisation des institutions peut varier en fonction du niveau de développement atteint et des situations nationales et régionales spécifiques. Cela étant, les données empiriques montrent assez que la constitution et le renforcement des institutions sont d'une importance décisive dans la recherche d'un modèle de développement durable et d'une bonne intégration de l'économie

des pays en développement dans l'économie mondiale. Il faut avant tout s'assurer que les réformes institutionnelles répondent bien aux besoins des pauvres et ont la place voulue dans les stratégies de réduction de la pauvreté, et plus généralement dans les stratégies visant un développement et une croissance plus rapides, à assise plus large, et viables à terme.

58. Des institutions vigoureuses, bien acceptées par la population – règles et normes, organisations privées et publiques et formelles ou informelles, qui les incarnent – répondant aux besoins et aux priorités des groupes pauvres de la population, en particulier les femmes et les pauvres en milieu rural, sont d'une importance essentielle pour réduire rapidement la pauvreté et promouvoir un développement rapide. Des institutions fragiles, inefficaces, corrompues, à base trop étroite, captives, créent une incertitude, l'inégalité, décourage l'épargne et l'investissement et compromettent la croissance.

59. On sait assez bien quelles institutions facilitent le fonctionnement du marché. Si dans certains pays ces institutions ne fonctionnent pas, cela est dû principalement à différentes défaillances du capital humain, de la base sociale et de la volonté politique de suivre une démarche fondée sur des règles. Un sérieux effort de réflexion s'impose au sujet de ces institutions qu'il faut resituer dans leur contexte propre, et cette réflexion doit trouver sa place dans la définition des stratégies de développement de tous les pays en développement.

60. On comprend de mieux en mieux la relation existant entre le développement économique et la viabilité environnementale. C'est là un domaine où l'action entreprise ne peut plus être uniquement nationale. Pour concilier les aspirations au développement des pays en développement et les impératifs de la viabilité environnementale, il faut une coopération mondiale. Il existe de nombreux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, mais les institutions qui pourraient les appliquer font encore largement défaut, et cette lacune appelle une action urgente.

61. Enfin, des changements sont nécessaires pour que la mondialisation travaille pour tous. Il faut repenser les règles qui régissent le commerce, la finance, le transfert de technologie et combler le déficit institutionnel que l'on constate dans les domaines comme l'investissement, les migrations, et donner aux pays en développement les moyens de s'exprimer et de participer aux décisions mondiales qui les affectent. D'abord, il faut repenser les normes et les règles qui régissent la concurrence et rendre plus équitables la réglementation financière et la réglementation environnementale entre partenaires inégaux. Les principes d'un traitement spécial et différencié et de dispositions transitoires appliquées avec souplesse contribueraient beaucoup au développement des pays en développement. Deuxièmement, il faut permettre à ceux-ci de participer plus équitablement et plus activement aux grandes décisions et aux institutions qui établissent des normes. Des discussions sur ce problème ont commencé avec les institutions de Bretton Woods mais les progrès restent lents. En outre, dans d'autres organes directifs ou normatifs comme la Banque des règlements internationaux, le Forum sur la stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, les pays en développement ne sont pas formellement représentés actuellement. Depuis peu, on s'efforce de les faire participer à des arrangements officieux dans ces groupes internationaux exclusifs; cette évolution est bienvenue mais il faut qu'elle soit établie sur une base plus officielle.

62. Les recommandations suivantes devraient retenir l'attention :

a) Les pays en développement devraient envisager de placer le développement institutionnel en bonne place parmi leurs priorités, en particulier dans des secteurs d'importance critique pour la réalisation des objectifs internationaux en la matière. De telles stratégies devraient concourir à la création d'institutions souples et adaptées à des besoins en constante mutation;

b) Les gouvernements devraient choisir leurs politiques et définir leurs régimes et organes réglementaires de façon à trouver un souple équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Cela, suppose une démarche transparente, fondée sur la participation de tous les acteurs;

c) Dans la nouvelle dynamique de l'interdépendance, le secteur privé, la société civile et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer pour le développement. Pour cette raison, l'élaboration de dispositifs réglementaires souples, entre les gouvernements, le secteur privé et les consommateurs devrait avoir la priorité;

d) Les efforts visant la création d'emplois productifs et un travail convenable pour tous devrait inclure l'adoption de mesures visant à reconnaître, soutenir et réglementer l'économie informelle et comporter des moyens et des règles facilitant le fonctionnement de ces secteurs, au lieu d'en limiter l'activité;

e) Les pays devraient envisager d'établir des arrangements interrégionaux et régionaux de coopération ou, s'ils existent, de les renforcer, pour mettre en commun leurs ressources et valoriser les synergies potentielles existant au niveau régional dans les domaines de l'environnement, de la gestion des ressources, du commerce international et de la diffusion des connaissances, comme le partage de l'information sur les grandes questions de développement;

f) Il faut renforcer à l'échelle mondiale les capacités et le développement des institutions, avec l'appui des organismes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que de tous les autres organismes internationaux compétents de façon à faciliter la diffusion des innovations institutionnelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de façon qu'ils soient adaptés aux pays en développement et conformes à leurs priorités et à leurs besoins. À cette fin, le développement institutionnel national devrait être un élément central de l'aide au développement;

g) Les problèmes institutionnels mondiaux dans les domaines du commerce international, de la finance, des investissements et de la technologie doivent être analysés de façon à promouvoir l'adoption de règles et de normes mondiales favorables au développement, qui donnent aux pays en développement une chance plus grande de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Il faut donc comprendre la nécessité d'agir, et avoir la volonté politique d'agir, pour réaliser un tel programme, initialement en ayant recours aux mécanismes existants de dialogue sur les politiques et la cohérence institutionnelle;

h) On pourrait envisager d'organiser des réunions d'experts qui procéderaient à une analyse et à un examen approfondi (mais l'analyse et l'examen ne devront pas se borner à ces questions) afin de montrer plus clairement la complexité des problèmes que soulève la création d'institutions dynamiques, responsables, sans exclusive, favorables aux pauvres et au développement.

Notes

- ¹ Nancy Birdsall, Dani Rodrik et Arvind Subramanian « How to help poor countries » *Foreign Affairs*, vol. 84, n° 4 (juillet-août 2005).
- ² Voir Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation : une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous (Bureau international du Travail, 2004).
<<http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/documents/reportpdf>>.
- ³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1522, n° 26369.
- ⁴ ECCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.
- ⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.